PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CDPC
Centre de droit
public comparé

COLLOQUE

MIGRATIONS CONSTITUTIONNELLES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

19 mai 2017
Centre panthéon - Salle des Conseils (escalier M, 2e étage)

ENTRÉE LIBRE DANS LA LIMITES DES PLACES DISPONIBLES - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Comment expliquer qu'une migration réussisse dans un pays et échoue dans un autre ?

Transferts, fertilisation, emprunts, greffes, les vocables ne manquent pas pour désigner la circulation des idées et doctrines de droit constitutionnel à travers le monde. Les migrations constitutionnelles ont connu un spectaculaire développement depuis la chute du mur de Berlin. Mais les résultats ne sont pas toujours conformes aux espoirs initiaux. Comment expliquer qu'une migration réussisse dans un pays et échoue dans un autre ?

Le 4e colloque international du CDPC sur les « Migrations constitutionnelles d'hier et d'aujourd'hui » s'inscrit dans son programme de recherches sur les valeurs du droit public. Dans la circulation entre États d'institutions juridiques ou de principes propres à défendre la liberté, certains transferts réussissent quand d'autres échouent. Au titre des réussites, la transfiguration de l'Allemagne des années 1930 en un État de droit exemplaire qui tient lieu aujourd'hui de modèle aux États qui sortent de dictatures est un vrai miracle. Au titre des échecs, les difficultés de la Russie à devenir un État libéral, le refus de la Chine à accepter le pluralisme, la résistance de l'islam à inscrire le principe de séparation entre la religion et l'État témoignent des questions complexes que posent les phénomènes d'acculturation juridique. À ces questions, l'étude comparative des droits publics se doit de donner des réponses.

En présence de :

> **Jean Massot**, Conseil d'État
> **Guillaume Leyte**, Président de l'université Paris 2 Panthéon-Assas
> **Elisabeth Zoller**, université Paris 2 Panthéon-Assas
> **Hélène Piquet**, université du Québec A Montréal, Canada
> **Jean-Louis Halpérin**, École normale supérieure
> **Thierry Le Roy**, Conseil d'État
> **Ibrahim Kaboglu**, université de Marmara, Turquie
> **Anne Gazier**, université Paris ouest Nanterre La Défense
> **Alexis Le Quinio**, université de Toulon
> **Charlotte Denizeau**, université Paris 2 Panthéon-Assas
> **Benjamin Boumakani**, université de Brazzaville, République du Congo
> **Thomas Hochmann**, université de Reims

Informations : cdpc@assas-universite.fr

Télécharger le programme



Les actes du colloque ont fait l'objet d'une publication aux Éditions Panthéon-Assas

Dans la circulation entre États d'institutions juridiques ou de principes propres à défendre la liberté, certains transferts réussissent quand d'autres échouent. Au titre des réussites, la transfiguration de l'Allemagne des années 1930 en un État de droit exemplaire qui tient lieu aujourd'hui de modèle aux États qui sortent de dictatures est un vrai miracle. Au titre des échecs, les difficultés de la Russie à devenir un État libéral, le refus de la Chine à accepter le pluralisme, la résistance de l'islam à inscrire le principe de séparation entre la religion et l'État témoignent des questions complexes que posent les phénomènes d'acculturation juridique. À ces questions, l'étude comparative des droits publics se doit de donner des réponses.

Des contributions ici rassemblées qui couvrent des pays aussi divers dans les mondes anciens que la Chine, l'Inde, les pays du Maghreb, la Turquie ou la Russie, et dans les mondes nouveaux, l'Amérique latine et l'Afrique du Sud, il ressort que ces réponses ne peuvent pas être univoques. Il faut mobiliser plusieurs savoirs pour réussir à faire aimer la liberté dans des sociétés de plus en plus mondialisées.

> Commander l'ouvrage

> Fiche de l'ouvrage
> Dernières parutions des Éditions Panthéon-Assas octobre 2017